Charte éthique

insieme signifie ***ensemble***

« Ensemble dans la différence »

« S'engager ensemble, solidairement, en faveur des personnes en situation de handicap mental. »

1. But des séjours de vacances

L'objectif principal des séjours de vacances est le bien-être des participantes et des participants.

Ces séjours de vacances doivent permettre aux personnes en situation de handicap mental de vivre un temps de repos, de se détendre en pratiquant des activités diversifiées dans le respect de leurs besoins.

Ce temps de vacances représente une coupure par rapport aux activités habituelles, qu'elles soient familiales ou institutionnelles. Il permet d'établir ou de développer des contacts sociaux avec les autres participants, les équipes d'encadrement et la population locale. Les séjours leur offrent des occasions d'élargir leur horizon ; de participer à un projet collectif ponctuel, à caractère éducatif, sportif ou culturel. Il s'agit de pratiquer des activités nouvelles, adaptées aux rythmes et possibilités de chacun, selon ses désirs, dans un cadre stimulant, dynamique et responsable. Les séjours offrent à chacun une sécurité morale (être connu et compris) et physique. Et c'est aussi la possibilité, à certains moments, de prendre du bon temps et de ne rien faire !

Les personnes mentalement handicapées ont le droit de développer leur personnalité et par conséquent d'être soutenues et encouragées (ligne directrice insieme Suisse). Dans cette optique, les offres de loisirs insieme procurent un cadre de vie particulièrement idéal. Les cours de vacances permettent aux personnes mentalement handicapées de se découvrir de nouvelles aptitudes ou de cultiver celles qui n'ont pas encore été exploitées. Les personnes mentalement handicapées ont besoin de conditions cadre optimales, ainsi que de soutien et d'encadrement de bonne qualité pour pouvoir pleinement profiter des semaines de vacances. Il est par conséquent demandé au/à la responsable et aux moniteurs/trices de veiller à l'autonomie des participant(e)s, de leur apporter tout le soutien nécessaire et de respecter leur personnalité.

Les séjours de vacances représentent également un soutien aux familles en leur offrant une pause bienvenue.

II. Valeurs et règles de déontologie

Les règles ci-dessous ont pour but de garantir le respect des personnes qu'Insieme Vaud accueille lors des séjours proposés.

Une personne et non un handicap

Quelle que soit la gravité de son handicap, le participant est d'abord et avant tout, une personne humaine et a droit :

- Au respect le plus absolu dans toute démarche, acte et parole le concernant,
- À une écoute attentive de ses besoins quels que soient ses difficultés d'expression et son mode de communication,
- À une prise en charge qui respecte son bien-être, sa sécurité physique, son épanouissement global (avoir un handicap implique en effet avoir des limites que l'entourage ne saurait négliger au risque de les rendre encore plus contraignantes. Une grande vigilance s'impose donc dans l'application de soins),
- À une éducation et des loisirs favorisant au mieux son épanouissement personnel, qui mettent en valeur ses ressources et qui visent le développement de son potentiel,
- À une place dans la société qui tienne compte de ses besoins spécifiques…

…afin de garantir une qualité de vie.

Engagement

Les personnes engagées par Insieme Vaud s'engagent à :

- Respecter et représenter les valeurs de l'association.
- Respecter les règles de camps mises en place par le responsable.
- Tenir compte des répercussions personnelles que leurs actions sont susceptibles de provoquer,
- Se comporter de façon à empêcher tout tort prévisible aux participants qui leur sont confiés,
- Intervenir lorsqu'elles constatent ou ont connaissance de faits qui pourraient nuire aux participants,
- Avoir le souci de défendre la cause des participants.
- Avoir un comportement responsable
- Ne pas consommer d'alcool et des stupéfiants

Relations

Les personnes engagées par Insieme Vaud s'engagent à:

- Entretenir avec les participants des relations respectueuses, claires, chaleureuses et non infantilisantes,
- Respecter les mesures de prévention des abus sexuels, afin de protéger les uns et les autres
- Ne pas abuser de la situation de dépendance dans laquelle les participants peuvent se trouver,
- Ne pas utiliser la violence physique comme méthode éducative,
- Respecter les décisions des responsables de camp

Devoir de discrétion

Les personnes engagées par Insieme Vaud respectent l'obligation du devoir de discrétion :

- Traitent confidentiellement les informations personnelles qui leur sont confiées durant le séjour,
- S'engagent à ne pas divulguer et faire part de faits et autres informations liées aux camps de notre association et à respecter la confidentialité sur les dossiers des participants de nos camps, notamment sur les réseaux sociaux,
- Respecter l'image du participant, en utilisant exclusivement l'appareil photo de l'association.

III. Prévention

insieme a signé la charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltrai-tance et d'autres formes de violation de l'intégrité. Une attention et une vigilance particulière sont appliquées en matière de sélection des personnes responsables et des moniteurs/trices. C'est pour cela que nous exigeons un extrait actuel du casier judiciaire vierge pour les personnes travaillant à insieme Vaud ainsi que la signature de la déclaration d'engagement personnel. Nous maintenons dans nos offres une culture de l'écoute attentive et de la transparence.

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir apprendre à re connaître leurs propres limites, à exprimer leur refus, à se défendre et à signaler les violations de limites.

Lors des séjours, chaque responsable dispose, dans sa sacoche, de la charte de prévention et du code de conduite pour la prévention des violations de limites et des abus sexuels.
Ces documents sont disponibles pour consultation par tous les membres de l'équipe.

Le conseil soutien de l'association se tient également à votre écoute en cas de problème sur les camps.

A la signature du contrat d'engagement, chaque accompagnant certifie avoir pris connaissance de la présente charte éthique et à la respecter.